

Essence réelle et identité chez Locke

(D. Covu, université Aix-Marseille)

Abstract

En rejetant les formes substantielles, Locke rejette les principes d'identité sortaux et individuels de son ontologie. Mais c'est une chose de nier l'existence des genres naturels, c'en est une autre de considérer qu'une idée de sorte puisse établir les conditions d'identité d'une entité, c'est-à-dire détermine l'étendue des changements qu'elle peut subir sans cesser d'être la même. Nous examinerons ensuite la façon dont ces considérations se répercutent sur sa conception des essences réelles. Si l'essence réelle est ce qui constitue canoniquement pour Locke 'l'être même de l'entité', concernant un organisme vivant, est-elle cette constitution interne exhaustive et momentanée ou ces aspects de la constitution de son corps à même d'assurer la continuité des processus du vivant ? Assumant une réinterprétation radicale du concept canonique d'essence réelle aboutissant au concept d'*essence réelle de particulier spécifié*, nous finirons en remarquant l'ambiguïté dans laquelle Locke est pourtant irréductiblement engagée. Une attitude profondément réaliste imprègne tout l'*Essai*, fondée autour de l'existence de particuliers matériels et des principes de cohésion naturels qui les sous-tendent. Mais elle est pourtant contrebalancée par des propos relativistes, qui constituent en fait eux-mêmes une trame soutenue et cohérente. Les sections relatives à la définition de l'essence réelle, loin d'offrir la clarté souvent aperçue en première lecture, portent les stigmates de cette tension entre réalisme et constructivisme.

La relativité de l'identité

Les perspectives de Locke sur l'identité s'inscrivent dans la continuité de son engagement envers les thèses de la philosophie mécaniste encore naissante ; elles constituent à cet égard un élément important de sa défense, dans la mesure où la question de l'identité était l'un des points cruciaux autour desquels s'élaboraient les discussions scholastiques de son temps. En effet, la théorie des formes substantielles avait pour partie fonction de fournir un *fondement ontologique* à l'identité des entités, à même de distinguer les substances des objets identifiés arbitrairement pour les besoins des hommes.

Les éléments en opposition

En rejetant les formes substantielles, Locke rejette du même coup les principes d'identité sortaux et individuels de son ontologie. Ce que Locke devra dès lors rechercher, ce sont les conditions nécessaires et suffisantes d'identification d'une entité, non ses fondements ontologiques. Le principe d'identité que Locke invoque en premier lieu est « l'existence en un lieu et en un temps déterminé »¹. Cette condition est remarquablement minimale et va fonder le support de sa thèse de la relativité de l'identité, selon laquelle les conditions d'identité d'une entité sont déterminées par un prédicat sortal. Tout regroupement de choses dans des genres est tributaire de notre activité classificatoire, par laquelle nous isolons arbitrairement certaines similarités objectives entre amas de corpuscules. Le programme de Locke dans sa discussion sur l'identité devra constituer un pas de plus dans le sens de l'arbitraire. Jusqu'à présent les entités nous étaient données et seul leur regroupement en genres était arbitraire, maintenant ce sont les individus eux-mêmes qui sont constitués sur la base de l'application d'un prédicat sortal. Une fois un genre identifié, c'est-à-dire une fois les critères nécessaires et suffisants pour l'application du prédicat sortal définis, « c'est l'existence à tel endroit et à tel moment » qui constituera l'identité individuelle, en « excluant toute chose du même genre ».

Avant l'introduction, dans la seconde édition de l'*Essai*, d'un chapitre spécialement dédié à la question de l'identité, la question de l'identité individuelle est implantée immédiatement après la distinction célèbre entre essences réelles et nominales, au début du chapitre iii du livre III, et en assume ainsi toutes les conséquences :

¹ II.xxvii.1 : 328 – 16. Lorsque c'est jugé utile, la référence à l'*Essai* est complétée par la page et la ligne de l'édition de Nidditch.

Il est nécessaire que je sois ce que je suis, Dieu et la Nature m'ont fait ainsi ; mais rien de ce que j'ai ne m'est essentiel ... une apoplexie prive aussi bien de sensibilité que d'entendement, voire de vie ; ... rien de tout cela n'est essentiel à quelque individu que ce soit, tant que l'esprit ne l'a pas référé à une classe ou à une espèce de chose. (III.vi.4)

Mais nous voyons ici que la référence à l'individu précède son report à une essence ; il continue d'exister en tant qu'individu malgré qu'on lui hôte un ensemble de caractéristiques jugées plus ou moins essentielles. Cette situation intervient parce que Locke reconnaît un principe d'identité synchronique naturel, tel que la cohésion physique pour les corps composés. Et cela semble être ce qu'il admet également dans les premières lignes de son chapitre sur l'identité, le premier principe d'identité mis en avant considérant « l'être même des choses, considérant une chose comme existant en un temps et un lieu déterminé ».²

Ainsi dans le chapitre intitulé *Sur la solidité*, Locke distingue la simple solidité, propriété qu'a tout corps de remplir de l'espace de sorte à en exclure tout autre, de la dureté, qu'il définit comme « une forte cohésion des parties de matière ».³ La problématique de la cohésion des corps est reprise dans sa discussion sur nos idées complexes de substance,⁴ il y débat l'hypothèse selon laquelle celle-ci proviendrait d'une pression extérieure de l'éther. Bien que cette hypothèse soit en dernière instance rejetée, le fait qu'il l'examine montre le type de solution qu'il serait prêt à accepter et mérite à ce titre d'être considérée : si la cohésion provient d'une cause externe, alors la cause de l'identité synchronique des entités leur est extrinsèque, à ce titre la cohésion ne peut fournir aucun critère d'identité réel puisque sa cause est extérieure et accidentelle à l'entité ainsi constituée. Une fois cette hypothèse rejetée, Locke s'en tient à sa modestie épistémique si caractéristique en admettant notre ignorance complète concernant « le ciment qui fait adhérer si solidement ensemble ces amas de petits corps séparés ».⁵

Dans le chapitre sur l'identité livré à la seconde édition, l'intention de Locke de rattacher sa discussion sur l'identité à sa discussion sur les essences nominales semble claire :

² II.xxvii.1 : 328 – 4

³ II.iv.4 : 125 – 3

⁴ II.xxiii.23-27

⁵ II.xxiii.26 : 310 – 20

Ce n'est donc pas à l'unité procurée par la substance que se réduisent toutes les sortes d'identité ; cette unité ne détermine pas dans tous les cas l'identité. Pour la concevoir et en juger correctement, il faut examiner l'idée dont le mot auquel il est appliqué tient lieu. (II.xxvii.7)⁶

Locke considère que seuls des mots derrière lesquels gisent des idées claires et distinctes peuvent avoir une référence précise ; il dénonce ainsi vivement dans son *Epître au lecteur* ces « façons de parler vagues et sans significations »⁷ qui finissent par totalement occulter *ce dont* on parle. Lorsque plus loin dans cette partie introductive, il mentionne l'adjonction d'un chapitre spécialement dédié à l'identité, il en fait une « confirmation » de ce qu'il a déjà écrit. Mais une telle confirmation doit-elle signifier que le langage constitue les objets singuliers auxquels il réfère, tout comme il constitue les sortes de choses qui les subsument ? Au sein de la théorie causale de la perception qu'il soutient, en tant qu'empiriste modéré proche du sens commun, les objets sont perçus dans le cadre d'une expérience préverbale, et c'est là l'élément crucial qui les différencie des genres, qui ne font pas partie des éléments de notre appréhension perceptive directe.

Expression canonique de la thèse

La thèse de la relativité de l'identité est aujourd'hui associée au nom de Peter Geach selon lequel :

Lorsque quelqu'un dit 'x est identique à y', cela est selon moi une expression incomplète ; c'est une façon abrégée de dire 'x est le même A que y', où A représente quelque nom général compris à partir du contexte de son utilisation – ou alors il ne s'agit que de l'expression vague d'une pensée à moitié formée.⁸

⁶ Vienne traduit « le mot [identité] tient lieu » en ajoutant « identité » entre crochets. Nous trouvons dans l'édition de Nidditch l'expression « the word it is applied to », le « mot » ne désigne donc pas l'identité elle-même, mais ce à quoi elle est appliquée ; Costes se rattache à cette dernière interprétation.

⁷ *Epître* : 11 – 6

⁸ 8 (Geach 1967 : 3)

Locke soutient une position très proche dans son *Essai* :

Pour concevoir et juger correctement [de l'identité], il faut examiner l'idée dont le mot auquel il est appliqué tient lieu. C'est une chose d'être la même substance, une autre d'être le même homme et une troisième d'être la même personne, si personne, homme et substance sont trois noms tenant lieu d'idées différentes ; car telle est l'idée appartenant à ce nom, telle aussi doit être l'identité. (II.xxvii.7)

C'est ainsi notre idée de la sorte à laquelle appartient la chose dont l'identité est en question qui permettra de déterminer ses conditions d'identité, c'est-à-dire de déterminer l'étendue des changements qu'elle pourra subir sans cesser d'être la même. Toutefois l'attribution d'une espèce ne permettra pas de préciser directement les conditions d'identité d'une entité. Il faudra d'abord dégager le concept sortal sous-jacent auquel sont directement rattachées ces conditions de persistance. Il y a ainsi un nombre restreint de tels genres, que nous nommerons les *genres ultimes*,⁹ qui sont les 'masses de matières' auxquels se rattachent tous les prédicats sortaux désignant des masses de matière, ainsi « ce morceau d'or » ; viennent ensuite les « organismes vivants » auxquels se rattachent tous les prédicats sortaux désignant des êtres vivants ; les « artefacts » occupent une position intermédiaire, ayant des conditions d'identité tenant du premier et du second groupes, viennent enfin les « substances pensantes » auxquelles se rattachent les personnes.

Lorsqu'un objet est désigné par un terme de masse, ses conditions d'identité sont fixées par le genre ultime « masse de matière » :

[...] la masse composée des mêmes atomes doit être la même masse ou le même corps, quelle que soit la forme du mélange ; mais si l'on ôte l'un des atomes, ou si l'on en ajoute un nouveau, ce ne sera plus la même masse ni le même corps. (II.xxvii.3)

⁹ Jonathan Lowe nomme de tels genres des « genres ultimes » ; il écrit : « le genre donnant à une substance sa 'forme' afin de lui fournir ses critères d'identité ... est le genre ultime dans la hiérarchie des genres instanciés par cette substance. » (Lowe 1998 : 168)

Lorsque nous désignons cette même quantité d'or par le nom de « bague », le genre ultime auquel l'individu est rattaché devient celui d' « artefact ». Les conditions d'identité des artefacts sont multiples étant donné les diverses intuitions qui s'y attachent. Un artefact tel qu'une bague sera d'abord identifiée par la masse de matière qui le compose, et en ce sens il disposera des mêmes conditions d'identité. Mais il dispose en plus d'une forme spécifique qui lui est essentielle en tant que tel. Une horloge aura des conditions d'identité légèrement différentes, en ce que ce ne sera pas tant sa forme précise qui importera que ses fonctions, nous pourrions ainsi avoir affaire à la même horloge si, continuant à fonctionner de la même façon et remplissant des fonctionnalités identiques, nous remplaçons certains de ses mécanismes, voire même transformons jusqu'à un certain point la nature de ses mécanismes (ainsi le remplacement de quelques rouages par des ressorts). Ainsi les artefacts ont ceci de particulier qu'ils sont autant identifiés par leur matière que par leur forme (qui comprend aussi bien l'aspect extérieur, que la disposition interne et les fonctionnalités) et c'est ainsi qu'une horloge en pièces détachées pourra encore être dite être cette *même* horloge en pièces détachées, ou que la bague pourra être refondue. La nature protéiforme de nos intuitions concernant les conditions d'identité des artefacts ont de façon fameuse été mises en lumière par le paradoxe du bateau de Thésée : du bateau reconstitué à cales sèches avec les planches de l'ancien bateau ou du bateau aux planches neuves mais qui n'a cessé de naviguer, lequel est identique au bateau d'origine ?

Quand nous référons à un être vivant, le genre ultime qui fixe ses conditions d'identité est celui d' « organisme vivant ». Celles-ci ne sont alors plus attachées à la matière qui le constitue, étant donné qu'un homme ou une plante restent les mêmes au cours de leur vie en ayant intégralement renouvelé leur matière ; de même la conservation de la forme externe n'est pas si contraignante étant donné que le fœtus et la femme adulte sont le même individu. Un organisme vivant est avant tout selon Locke, « une organisation d'éléments en un corps cohérent partageant une vie commune » ; c'est ainsi que « cette vie est l'identité qui fait la même plante, aussi longtemps que ses éléments existent unis sous cette organisation continue ».¹⁰

Le corpuscularisme, en rejetant la théorie des formes substantielles, nie la possibilité de génération ou de corruption des substances, toute venue au jour d'une entité n'étant que le fruit de nouvelles relations spatiales et causales entre des corpuscules eux-mêmes inaltérables.

¹⁰ II.xxvii.4 : 331 – 4 ... 14

En ce sens, Boyle admet une conception strictement fonctionnelle des notions de vie et de mort en fondant sa conception de la vie sur sa compréhension des corps chimiques. La vie est traitée comme une simple qualité d'organisation des parties matérielles à même de remplir les fonctions associées à la définition de la vie végétative. L'identité d'un être vivant est conçue sur le modèle de l'artefact, en ce qu'il périt lorsqu'il ne remplit plus les fonctions attachées sémantiquement au nom qui le désigne comme tel. Soutenant une théorie nominaliste de l'identité, l'identité du tout n'engage rien de plus que l'identité des parties et leurs relations 'externes' (spatiales ou causales), au sens où la perte de ces relations n'entraîne aucune modification des qualités premières des parties. C'est ainsi que selon Boyle existe la possibilité qu'un organisme se remette à vivre, l'aloès pouvant retrouver ses fonctions vitales longtemps après avoir été coupé et avoir perdu tout signe de vie, pour peu qu'il soit remis dans des conditions propices, à la façon dont un moulin se remet à fonctionner s'il est remis au contact d'un courant d'eau.^{11, 12}

Une cohérence implicite

La conception de l'identité entièrement relativiste à laquelle Locke souhaite adhérer, aussi bien au vu de ses perspectives nominalistes que de ses conceptions ontologiques mécanistes, se heurte au fait qu'il suppose en fait toujours un concept de cohésion naturelle au fondement de ses propos sur l'identité relative. Comme le dit Ayers,¹³ « sans cohérence matérielle, il est impossible de rendre compte de la notion d'atome quittant ou rejoignant une 'masse' », ainsi Locke envisage des 'masses de matières' et non de simples 'quantités de matières' comme le fait Hobbes. Lorsque nous citons plus haut les conditions d'identité des masses de matière définies en II.xxvii.3, nous avons signalé l'omission du début de la phrase, qui se révèle à ce point tout à fait essentielle ; en effet dit-il : « *Et tandis qu'ils existent*

¹¹ Boyle *Works*, III, *Origin of Forms and Qualities* : 123

¹² Lorsque Locke en vient lui-même à comparer le fonctionnement de la vie à celui des artefacts, il fait mention d'une différence notable :

Chez l'être animé, l'organisation pertinente et le mouvement qui constitue la vie débutent ensemble, le mouvement provenant de l'intérieur ; mais, dans les machines, la force, qui vient manifestement de l'extérieur, est souvent absente bien que l'organe soit en état et prêt à la recevoir. (II.xxvii.5)

Cette référence à un auto-mouvement nous renvoie directement à la discussion sur les propriétés surajoutées par Dieu que Locke développait dans sa correspondance avec Stillingfleet. (*Works* IV : 462; Vienne 2006 : 666-667). Le pouvoir d'attraction, la vie végétative, la vie animale où apparaît 'le mouvement spontané' et enfin la pensée humaine sont présentées dans cet ordre comme des pouvoirs irréductibles aux interactions cinématiques de la matière ; la question de Locke étant alors de savoir comment comprendre le rapport entre ces pouvoirs et l'essence (corpusculaire) de la matière.

¹³ Ayers 1991 II : 212-3.

ensemble, la masse composée des mêmes atomes doit composer la même masse. » Comme le remarque encore Ayers, une fois pourvu d'un principe de cohésion physique le réquisit d'identité invoqué par Locke pour les masses de matière devient passablement superflu, puisqu'une même masse peut survivre à la perte de quelques atomes, comme lorsqu'un morceau de fer est ébréché, nous continuons sans hésitation à parler du même morceau de fer. Il en va de même de sa discussion sur la vie, lorsqu'il parle de l'identité d'un être vivant comme « l'organisation d'élément en un corps *cohérent* », c'est bien de la cohésion des corps dont il parle, en premier lieu, condition à laquelle il ajoute un principe de cohérence des *processus*.

Les essences réelles

Le nominalisme que Locke expose clairement implique que n'existe que du particulier, tout terme général étant émis en aval par le biais d'un processus d'abstraction des conditions d'existence particulières des entités concrètes envers lesquelles il soutient une forme robuste de réalisme.¹⁴ L'essence réelle est ce qui constitue canoniquement pour Locke « l'être même de l'entité », il faut donc qu'il lui ait conféré une réalité absolue, afin que ce que l'entité *est* soit matière de réalité, et non de décision. Le fait qu'il considère l'identité comme étant relative à un concept sortait vient pourtant contrecarrer ce projet. Typiquement, que sera l'essence réelle d'un organisme vivant, si ses conditions d'identité sont partiellement indépendantes des qualités qu'il manifeste ?

Le nominalisme de Locke

Le chapitre III.iii, où le concept d'essence réelle est explicitement dégagé, est entièrement pris dans des considérations nominalistes ; il commence par l'énonciation du principe général selon lequel « tout ce qui existe est particulier ». À la section 6, il reprend quasiment mots pour mots sa théorie de l'abstraction exposée en II.xi.9 : c'est en abstrayant une idée de ses conditions de perceptions particulières dans la chose réelle que le nom devient signe d'une idée générale et abstraite. Ici le particulier précède le général aussi bien dans le

¹⁴ IV.xi

champ de l'expérience que dans la réalité même. Locke en veut pour exemple, à la section suivante, le fait que les noms que le jeune enfant donne aux choses qui l'entourent soient confinés à des particuliers, ainsi 'maman' et 'nurse'. Le fait que l'individu soit directement saisissable dans le champ de l'expérience *indépendamment* de tout concept sortant est également exprimé aux sections III.vi.19,46 et III.x.19, lorsqu'une portion individuelle de matière est érigée en paradigme du genre et permet ainsi de le constituer. Cette saisie immédiate est justifiée au niveau ontologique chez Locke lorsqu'il considère des objets disposant d'un principe de cohérence naturelle, correspondant exactement à leur unité phénoménale, tels que des « êtres corporels particuliers » (III.vi.4) ou des « parcelles individuelles de matière » (III.vi.6,19 ; III.x.19), ou encore lorsqu'il parle d'un « corps » comme d'une « chose étendue, figurée et capable de mouvement » (II.xxiii.3).¹⁵ Encore une fois pourtant, l'essence réelle, ce qui constitue donc « l'être même » des objets particuliers, à leur tour seuls réels, n'est pas identique à ces « portions individuelles de matière », qui les identifient pourtant matériellement et pour ainsi dire phénoménalement¹⁶ ; au contraire celles-ci *ont* une essence réelle.

Une existence momentanée

La définition du concept d'essence réelle au sens proprement lockéen émerge dans ce chapitre III.iii, aux sections 15 et 17. Elle met en avant, comme l'on pouvait s'y attendre dans ce contexte nominaliste, l'existence d'une 'constitution interne particulière' propre à chaque chose.

La section III.iii.15 est celle qui met le plus l'accent sur la distinction entre une essence propre à un individu et une autre relative à une espèce. Locke met en opposition la constitution (ou son principe) d'un *particulier*, qui est un être *réel*, et la constitution (ou son principe) d'un *genre* ou d'une espèce, qui est une idée *abstraite*. C'est on ne peut plus clair. Toutefois cette clarté apparente masque la confusion qui lui est inhérente et sur laquelle Locke n'aura de cesse de revenir.

Cette confusion apparaît en fait d'emblée dans l'expression même qui est censée la mieux capturer son concept : l'essence réelle est « l'être même de quelque chose, par lequel il

¹⁵ La liste n'est assurément pas exhaustive, qu'il suffise qu'elle soit représentative de la dissémination de ce concept de corps individuel dans l'*Essai*.

¹⁶ En effet, la forme particulière qui caractérise une portion individuelle de matière est une (ou un ensemble) de ses qualités premières, à ce titre elle le distingue matériellement *et* phénoménalement.

est ce qu'il est ». « L'être même de quelque chose » doit comprendre ce qui le constitue immédiatement dans tous ses aspects, la structure responsable de l'ensemble de ses qualités à chaque instant, mais alors forcément évanescence ou temporaire. Ce passage est en tension franche avec la suite immédiate de la phrase qui pourtant est censée venir la compléter ; car s'il s'agit également de ce « par quoi il est ce qu'il est », ce quelque chose qu'il est est sans nul doute une entité naturelle, telle qu'un être vivant, qui conserve son identité par le biais d'une structure stable capable de supporter des modifications qualitatives. L'essence réelle est-elle cette constitution interne exhaustive et momentanée ou ces aspects de la constitution de son corps à même d'assurer la cohérence et la continuité fonctionnelle des processus du vivant à travers le temps?

Face à ce type de dilemme, Dan Kaufman a endossé dans son article « Locke on Individuation and the Corpuscular Basis of Kinds » une interprétation radicale de la notion d'essence réelle lockéenne. Voici une reconstitution des étapes de son argument :

D'une part :

l'essence réelle est très souvent mentionnée en relation directe à la production des qualités ou pouvoirs des entités, c'est ainsi sa fonction essentielle ;
l'arrangement est l'aspect le plus important dans la production de ses qualités.

De là on peut déduire que :

l'essence réelle a essentiellement son arrangement ;
l'essence réelle est à l'origine de toutes les qualités de l'entité, en considérant que toutes les qualités sont produites dans le cadre mécaniste sur le même mode d'interaction mécanique individuelles.

Mais alors, suivent deux conséquences à première vue étranges :

une masse de matière peut rester la même, en conservant tous ses atomes, bien qu'elle puisse changer d'essence réelle en subissant leur réarrangement ;

l'organisme vivant, survivant au réarrangement de ses atomes, change d'essence réelle au cours du temps.¹⁷

Hume, définissant le temps comme « la succession d'éléments dissemblables » en vient à nier la possibilité d'un concept d'identité à travers le temps ; toute entité endurente, persistant identiquement à travers le temps, étant une contradiction dans les termes.¹⁸ Or Locke stipule des conditions d'identité pour des entités se transformant au cours du temps, les masses de matière, les artefacts et les organismes vivants. L'essence réelle, définie canoniquement comme étant « l'être même de la chose », aura essentiellement son arrangement particulier lorsque l'entité qu'elle constitue sera considérée par le biais de ses qualités, étant donné que c'est cette disposition particulière à un instant donné qui est « l'être même » des qualités secondes et troisièmes de tout corps. Une entité identifiée par la cohérence de ses processus a quant à elle essentiellement ses processus ; il en résulte qu'un organisme devra instancier différentes essences réelles au cours du temps, étant donné que la cohérence du processus implique un changement continu de l'arrangement des corpuscules de l'entité. L'identité de l'entité est alors établie sur la base d'un aspect isolé d'événements successifs liés à différentes essences réelles, le plus stable envisageable, celui de la récurrence coordonnée de processus.

Étant donné que les choses naturelles comme les masses de matière et les organismes vivants ont des conditions d'identité relativement indépendantes des qualités qu'ils instancient momentanément, Kaufman assume le divorce radical entre l'essence réelle et l'identité de l'entité ; l'essence réelle n'est alors plus « ce par quoi l'entité est ce qu'elle est », mais correspond à chaque instant à « l'être même de la chose ».

L' « essence réelle de particulier spécifié »

Dans un article important, David Owen (1991) distingue entre ce qu'il appelle l'*essence réelle des particuliers non-spécifiés*, et l'*essence réelle des particuliers spécifiés*. L'expression du premier concept se trouve selon lui dans le deuxième paragraphe de la

¹⁷ (Kaufman 2007 : 517, 523-4)

¹⁸ Hume 1896 Livre II : 200 ; cité par Mackie (1976 : 146-7).

section III.iii.15, lorsqu'il parle de « l'essence des choses particulières, sans leur avoir donné aucun nom. »¹⁹ En effet en ce sens, il est clair qu'un tel concept d'essence doit émerger avant toute notion d'espèce, puisque selon Locke toute appartenance à une sorte est d'ordre nominale : nous aurions donc affaire ici au concept propre d'essence réelle, clairement mis en opposition à celui d'essence *nominale*, quant à elle 'relative à un nom'. Mais il note en outre, comme nous l'avons nous-mêmes signalé à l'instant, que l'expression à connotation aristotélicienne 'par lequel il est ce qu'il est' introduit immédiatement une ambiguïté puisque cette expression « indique que Locke a à l'esprit le type d'essence qui le subsume à l'espèce à laquelle il appartient [*« make a particular into the sort of particular it is »*]. »²⁰

Owen remarque pourtant que ce concept correspond à un emploi non-standard du terme d'essence, et voit chez Locke l'expression nette de cette situation :

Ce qui fait voir que l'essence, dans l'*usage ordinaire* qu'on fait de ce mot, se rapporte aux espèces, et qu'on ne la considère dans les êtres particuliers qu'en tant qu'ils sont rangés sous certaines espèces, c'est qu'ôté les idées abstraites par où nous réduisons les individus sous certaines sortes et les rangeons sous des dénominations communes, rien n'est plus regardé comme leur étant essentiel. (III.vi.4)

Ainsi, « selon l'usage le plus ordinaire qu'on en fait »²¹ l'essence est relative à un concept sortal, bien que Locke ait lui-même tenté de dégager un concept d'essence réelle qui désigne la constitution interne—i.e., son agencement au niveau des qualités premières, d'un particulier considéré *en lui-même*, il s'agit alors d'un emploi désuet, qui correspond assez au concept original d'essence d'Aristote.

Sur cette thématique pourtant, Locke insiste énormément au début du chapitre vi du livre III ; ainsi, dans l'index qu'il a pris la peine de constituer lui-même, afin sans doute de clarifier les *topiques* de ses différentes conceptions, il écrit en référence à III.vi.6 : « l'essence réelle, ce que c'est » et donne pour titre marginal à cette section « rien n'est essentiel aux individus ». Si rien n'est essentiel aux individus, alors même le concept d'essence réelle doit

¹⁹ III.iii.15 : 417 – 13

²⁰ (Owen 1991 : 107)

²¹ III.iii.15 : 417 – 27

être relatif à une spécification sortale. Encore dans l'index, Locke désigne III.vi.2 sous la mention : « l'essence, ce que c'est ». La première phrase de la section commence alors ainsi :

La mesure ou les bornes de chaque espèce ou sorte, par où elle est érigée en une telle espèce particulière, et distinguée des autres, c'est ce que nous appelons son essence [...]

Bien que la suite immédiate de la phrase rattache expressément cet emploi à la désignation nominale de l'essence, la caractérisation de l'essence réelle qu'il donne plus loin est elle-même relative à une spécification sortale : considérer l'essence d'une chose (nominale ou réelle), c'est toujours considérer la mesure par laquelle elle appartient à une sorte ; à partir de là, Locke écrit la chose suivante :

L'essence nominale de l'or, c'est cette idée complexe que le mot *or* signifie ...
Mais *l'essence réelle*, c'est la constitution des parties insensibles de ce corps, de laquelle ces qualités et toutes les autres propriétés de l'or dépendent.

Exactement la même idée est reportée en III.vi.6, dans les mêmes termes, avec le même exemple. Voilà donc un pas décisif de franchi, l'essence réelle est relative à l'essence nominale ; elle saisit au niveau des qualités premières ce que l'essence nominale saisissait au niveau des qualités secondes ou phénoménales. Certains commentateurs, surpris de ce retournement de situation ont voulu voir ici une acception spéciale du concept d'essence réelle, au vu de l'opposition marquée entre essence réelle et nominale, en III.iii.15 notamment. Ce type de situation a conduit à dégager un nouveau concept d'essence réelle : *l'essence réelle des particuliers spécifiés*,²² qui correspond à « l'ensemble disjonctif des éléments des 'essences réelles des particuliers non-spécifiés' qui sous-tendent les propriétés phénoménales répertoriées par une essence nominale ».²³

Jean-Michel Vienne (1993) propose néanmoins à cet endroit une réinterprétation de la section III.iii.15, qui va bouleverser ce schéma.²⁴ Ayant pris note du deuxième paragraphe dans lequel est mentionnée l'existence d'un concept originaire d'essence lié à un *principe*

²² (Owen 1991 : 111)

²³ Cet exposé est une élaboration proposée par Paul Guyer (1994 : 133) à partir de celle d'Owen ; Cf. (Ayers 1991 II : 67-8).

²⁴ (Vienne 1993 : 146)

individuel de constitution (*l'être même de quelque chose, par lequel il est ce qu'il est*), il note que ce concept est désigné par Locke comme étant relativement hors d'usage et qu'il va en conséquence conformer son emploi du terme d'essence à l'usage commun, conformément à ses propres directives.²⁵ Rattachant alors la phrase qui stipule l'existence de deux types d'essences, nominale et réelle, entièrement au troisième paragraphe auquel elle est effectivement rattachée et dont elle peut constituer la conclusion, il lie la notion d'essence réelle à l'expression suivante :

Il est vrai qu'on *suppose ordinairement* une constitution réelle de l'espèce de chaque chose, et il *est hors de doute* qu'il doit y avoir quelque constitution réelle, d'où chaque collection d'idées simples coexistantes doit dépendre. (mes italiques)

Vienne consacre une énergie importante à essayer de montrer comment la ponctuation et la structure grammaticale de ce passage permettent de réattribuer le terme d'essence réelle à cette définition. Contentons-nous pour notre part de noter qu'il correspond exactement au concept d'essence réelle de particulier spécifié que Locke voulait *in fine* voir attribuer à ce terme aux sections III.vi.2 et 6. Pourquoi aurait-il alors pris la peine d'attribuer le terme d'essence réelle à un concept dont, après en avoir montré l'absurdité, il se serait séparé pour revenir à un concept qui était déjà, en fait, exprimé au côté de celui d'essence nominale à l'endroit de leur définition canonique ?

Vienne conçoit alors l'interprétation suivante. Il considère la première partie de la phrase, ce qui est supposé ordinairement, comme étant la véritable signification de l'essence réelle : un *principe* de constitution sortant en chaque entité ; tandis que la deuxième partie de la phrase mettrait hors de doute l'existence d'une *constitution interne*, ou *essence réelle de particulier non-spécifié*, « d'où chaque collection d'idées simples coexistantes doit dépendre ». Mais cette interprétation dépend d'une emphase lourde mise sur le terme

²⁵ Ainsi lorsqu'il décrit comme un abus des mots l'obscurité affectée par de mauvaises applications qu'on en fait : lorsque l' « on donne à des termes d'usage des significations nouvelles et inusitées ... en les joignant ensemble d'une façon qui confonde le sens qu'ils ont ordinairement. » (III.x.6)

« coexistantes »²⁶ : la coexistence elle-même définit la collection – en donne les conditions nécessaires et suffisantes pour ainsi dire.²⁷

Si nous ne mettons pas une telle emphase, ce qui devient hors de doute, c'est que lorsque nous sélectionnons au sein d'une entité certaines de ses qualités au moyen d'une essence nominale, il y a bien quelque constitution interne qui y correspond ; autrement dit, Locke parle plutôt ici de l'*essence réelle de particulier spécifié*. Le terme « coexistantes » signifie simplement le refus de ce qu'on appelle aujourd'hui l'universalisme de la composition : toute collection d'idées simples — e.g., ma chaussure droite et l'oreille de mon oncle, ne peuvent donner lieu à une « constitution réelle ». La coexistence devient alors une condition nécessaire, mais non suffisante pour la collection. Dès lors, l'essence réelle de particulier spécifié est cette partie de l'essence réelle de particulier non-spécifié qui sélectionne, au niveau des qualités primaires, ce que l'essence nominale regroupait au niveau des qualités secondes ; et ceci indépendamment de savoir si cette partie est principe ou non de la constitution sortale.

L'interprétation de III.vi.6 : l'« essence réelle individuante »

Il n'y a dès lors qu'un seul concept d'essence réelle²⁸ – celui d'essence réelle de particulier spécifié, qu'il soit ou non principe de l'espèce – qu'il avait défini en III.iii.15 et qu'il ne fait que reprendre, pour qu'on le comprenne bien, dans les premières sections du chapitre vi. Le concept d'essence « primitif » (celui qu'Owen nomme essence réelle de particulier non-spécifié) et aujourd'hui hors de l'usage commun, est désigné par Locke par l'expression de 'constitution interne' selon Vienne. Pourtant un passage de III.vi.6, qui constitue la clé de voûte de son développement sur les essences réelles, puisqu'il est désigné

²⁶ La traduction de Costes met ce terme en italique alors qu'il ne l'est pas dans l'original anglais (Nidditch 1975), ce à quoi Vienne se conforme dans sa propre traduction.

²⁷ Ici Vienne distingue désormais la « constitution interne ou réelle », qui correspond à une essence de particulier non-spécifié, de l'essence réelle, qui correspond à une essence réelle de particulier spécifié entendue comme principe de constitution spécifique (ce qui lui permettra de le rapprocher du concept d'archétype visé). Son interprétation dépend ainsi également du sens précis que Vienne veut voir attribué au terme « constitution réelle ». Cependant, ici comme ailleurs, (III.vi.2, 6 notamment) le terme de constitution réelle ne semble pas recevoir ce sens précis, puisqu'il est employé pour caractériser ce qui est « supposé ordinairement », « une constitution réelle de la sorte de chose ».

²⁸ Il n'y a de toute façon qu'un seul concept d'essence réelle, que l'on préfère l'interprétation de III.iii.15 de Vienne ou la nôtre. Soit elle est entendue comme principe de constitution spécifique (Vienne), soit elle sélectionne les qualités saisies par l'essence nominale, qu'elle en soit le principe ou non (nous).

dans l'index par l'expression « l'essence réelle, ce que c'est », va constituer le plus lourd problème pour cette interprétation. En voici le texte :

[a] A la vérité, j'ai souvent fait mention d'une essence réelle, qui dans les substances est distincte des idées abstraites qu'on s'en fait et que je nomme leur essence nominale. Et par cette essence réelle, j'entends la constitution réelle de chaque chose, qui est le fondement de toutes les propriétés qui sont combinées, et qu'on trouve constamment coexister avec l'essence nominale, cette constitution particulière que chaque chose a en elle-même sans aucun rapport à rien qui lui soit extérieur. [b] Mais l'essence prise même en ce sens-là se rapporte à une certaine sorte et suppose une espèce ; car comme il s'agit de la constitution réelle d'où dépendent les propriétés, elle suppose nécessairement une sorte de chose, puisque les propriétés appartiennent seulement aux espèces, et non aux individus. [c] Supposé par exemple que l'essence nominale de l'or soit ... l'essence réelle est cette constitution des éléments de la matière dont dépendent ces qualités et leur union. (III.vi.6)

Voici un passage pour le moins déroutant. Dans le contexte qui nous préoccupe, c'est toute cette interprétation qu'il met en déroute, car il semble bien que Locke rapproche explicitement dans ce passage – qui apparemment exprime sa pensée la plus secrète étant donnée sa qualification dans l'index – son concept d'essence *primitif* et individuel (l'être même de la chose, etc.) d'une acception *sortale*. Mais il pose également quelques problèmes à l'interprétation d'Owen, qui est obligé d'en faire une lecture assez détournée pour rendre ses positions tenables. Selon lui :

Nous avons commencé avec la notion d'essence réelle de particuliers non-spécifiés de laquelle dépendent ses qualités sensibles. Sur la base de similarités entre ensembles de qualités sensibles, nous rangeons les particuliers dans des sortes par le biais d'essences nominales. Mais en possession des sortes, nous pouvons à présent raffiner la notion originale d'essence réelle vers quelque chose de plus conforme à l'usage ordinaire du terme 'essence'. L'essence réelle

est maintenant vue comme l'essence réelle de particuliers spécifiés, et nous pouvons la voir comme ce dont proviennent les propriétés.²⁹

Mais ceci ne restitue pas la pensée de Locke dans ce passage, car, après s'être explicitement référé au concept d'essence réelle qu'il avait distingué de l'essence nominale, il déclare que *même en ce sens*, l'essence réelle se rapporte à une sorte ; alors qu'Owen y voit lui une *évolution de sens* de ce concept : il semble en fait que pour Locke il n'y ait *pas* d'essence de particulier non-spécifié. Ce qui pose problème dès lors, c'est que Locke nous prive ici du concept d'essence réelle de particulier non-spécifié (ce dont Owen ne semble pas prendre toute la mesure), qui semble pourtant correspondre, en de nombreux passages et pour l'économie générale de son *Essai*, à un concept fondamental ; le remplacer par celui d'essence réelle de particulier spécifié nous laisse alors sans la possibilité de penser la réalité de l'individu concret. Mais pourtant l'autre interprétation³⁰ ne fonctionne pas non plus tout à fait, puisqu'il semble que Locke ici réanime ce concept d'essence réelle primitif (celui donné dans le *second* paragraphe de III.iii.15, auquel Vienne voulait associer le nom de 'constitution interne' et Owen celui d' 'essence réelle de particulier non-spécifié') – il écrit : « l'essence prise *même* en ce sens-là » – pour lui donner une acception sortale.

La structure [a], [b], [c] que nous avons insérée dans le texte est assez curieuse. Il parle dans un premier temps [a] de l'essence réelle de particulier non-spécifié puis [b] admet que même en ce sens il est nécessaire de lui attribuer une caractérisation sortale, comment ne pas penser dès lors aux conditions d'identités définies comme nécessairement relatives à une sorte ; c'est l'essence de l'individu *qua* individu qui est relative à une sorte. Mais dans la continuité du texte [c], comme une simple exemplification de ceci, Locke parle de l'essence réelle de particulier spécifié, qui ne fait plus du tout l'objet d'une problématique relative à l'individuation. Tout se passe comme si Locke n'assumait pas l'écart entre l'essence de particulier spécifié [c], qui ne saisit pas l'individu parce que « trop » spécifique³¹ (il s'agit même d'une essence disjonctive), et non-spécifié [a], qui ne peut pas saisir l'individu car l'identité diachronique elle-même demande la subsomption à une sorte. Il semble qu'il faille dès lors ménager en creux une essence sortale qui puisse sélectionner la constitution *particulière* d'un individu [b].

²⁹ (Owen 1991 : 114)

³⁰ Encore une fois, celle qui assignait l'essence réelle à la description de la troisième section de III.iii.15, que l'on choisisse la variante de Vienne ou la nôtre.

³¹ Trop relatif à une espèce ; on dirait aujourd'hui trop générale.

Le problème en effet est qu'il semble difficile de se faire rencontrer les concepts de constitution interne ou particulière et celui d'essence réelle comme 'aspects des particuliers sous-tendant les qualités admises dans l'essence nominale'. Car c'est bien ce que Locke sous-entend, et c'est ce qui constitue la base implicite de la stratégie d'Owen, le passage naturel de l'une à l'autre. Pourtant, étant donné l'insistance avec laquelle Locke exprime le fait que l'essence nominale est peu à même de relever l'exhaustivité des aspects de la constitution interne réelle de l'individu (ou son essence réelle de particulier non-spécifié), comment l'essence réelle de particulier spécifié, dépendante de l'essence nominale quant aux aspects de cette structure qu'elle sélectionne, peut-elle encore être dite correspondre à cette constitution réelle *particulière* ? Ne saisira-t-elle pas plutôt de simples parties ou aspects de cette constitution, d'une façon non-exhaustive et passablement hasardeuse ?

Honnêtement, il n'est pas sûr que Locke ait une réponse claire à ce sujet ; mais nous prétendons que la diversité des approches qu'il a pu déployer autour des questions relatives à l'identité d'une part et à l'essence réelle d'autre part peuvent permettre d'apporter une réponse, qui bien que reconstruite, pourra sans nul doute constituer une position de type 'lockéenne'.

Une somme d'ambigüités aplanie

Nous disposons maintenant des moyens de se faire rencontrer les deux problématiques laissées ouvertes dans le cours de notre réflexion, et qui n'en forment en fait qu'une seule :

comment l'essence réelle constitue-t-elle les conditions d'identité d'une entité, notamment en ce qui concerne les êtres vivants ?

comment se rencontrent constitution réelle (ou essence non-spécifiée) et essence spécifiée ?

Si l'essence réelle d'un être vivant doit sélectionner certains aspects de sa constitution particulière momentanée afin de garantir ses conditions d'identité, cette sélection sera toujours relative à un concept sortal, déterminant l'essence de l'organisme, 'ce par quoi il est ce qu'il est'. Or, les concepts sortaux déterminant les conditions d'identité des entités sont ce que nous avons nommé les genres ultimes, qui sont chez Locke les notions de masse de matière, d'artefact et d'organisme vivant. Maintenant, si par sa relativité au genre ultime,

l'essence réelle de particulier spécifié peut conférer à l'entité ses conditions d'identité, il semble des plus naturels de la désigner par l'expression de « constitution particulière, interne et réelle ». Nous pourrions parler, pour rester homogène avec les dénominations maintenant « classiques » d'Owen, d'*essence réelle de particulier spécifié individuante*, ou essence individuante pour faire court.

Cette problématique fait alors écho à une ambiguïté qui traverse l'*Essai* : l'identité est-elle le fruit d'un phénomène de cohérence naturelle ou est-elle dépendante d'un concept sortant ? L'expression de ce problème peut être rendue obvie par la juxtaposition de deux passages capitaux, l'un en ce qui concerne le concept d'essence réelle, l'autre en ce qui concerne celui d'identité. Le premier est le suivant :

[...] il n'y a pas de *parcelle individuelle de matière*, à laquelle aucune de ces qualités soient si fort attachée, qu'elle lui soit essentielle ou en soit inséparable. Ce qui est essentiel à une certaine portion de matière, lui appartient comme une condition par où elle est de telle ou telle espèce ; mais cessez de la considérer comme rangée sous la dénomination d'une certaine idée abstraite, dès lors il n'y a plus rien qui lui soit nécessairement attaché, rien qui en soit inséparable. (III.vi.6, mes italiques)

Le second exprime une idée tout à fait similaire :

Ce n'est donc pas l'*unité de la substance* qui comprend toute sorte d'identité, ou qui la peut déterminer dans chaque rencontre. Pour se faire une idée exacte de l'identité, et en juger sainement, il faut voir quelle idée est signifiée par le mot auquel on l'applique. (II.xxvii.7, mes italiques)

Il semble dans les deux cas que Locke présuppose une forme naturelle d'unité, sous les concepts de « parcelle individuelle de matière » et d'« unité de la substance », pour ensuite considérer ce qu'est leur essence, ou ce qui fait leur identité. On pourrait simplement considérer ici que l'expression est innocente, il faut bien parler de « quelque chose » pour pouvoir lui assigner des conditions d'identité. Mais elle reflète selon nous une ambiguïté plus profonde, celle qui gît entre son réalisme robuste et le conceptualisme qu'il déploie relativement aux concepts d'identité.

Le problème des conditions d'identité ne se pose pas en ce qui concerne les « parcelles individuelles de matière », puisque leur cohésion naturelle leur assure un principe d'unité phénoménal et ontologique naturel ; on peut dès lors, lorsque celle-ci est affectée de modifications qualitatives ou quantitatives, tout aussi bien dire que « c'est la même » ou que « ce n'est pas la même », ainsi lorsqu'il déclare que « les êtres particuliers, considérés simplement en eux-mêmes, sont perçus comme ayant essentiellement toutes leurs propriétés, et toute chose, dans chaque individu, lui sera essentielle, ou, ce qui est plus vrai, strictement rien. »³².

Lorsque la *cohérence naturelle* fait l'identité d'une entité, Locke use d'expressions telles que « parcelle individuelle de matière » ou « une certaine portion de matière » ou encore plus simplement de « corps » ou de « substance »³³ ; par ailleurs, lorsqu'il veut parler de ce qui est à l'origine de l'*ensemble* des qualités de l'entité, il parle souvent de sa « constitution interne », « particulière » ou encore « réelle ». Or cette constitution n'est toujours que celle de *quelque* (sorte de) *chose*, considéré en amont. Et ce quelque chose, ce sera justement cette idée de parcelle individuelle ou de corps. Ainsi pouvons-nous soutenir que l'essence réelle, en tant qu'elle donne lieu à toutes les qualités de l'entité, est pourtant elle-même relative à un concept sortal émis en amont, celui de corps, disposant d'un principe de cohésion naturelle.³⁴ Lorsque la cohérence naturelle fait l'identité, sa constitution interne, ou son essence réelle, est identique à chaque instant au corps lui-même. Nous trouvons dès lors ici l'extension du concept d'essence individuante : comme concept sortal permettant de saisir l'entité individuelle dans son ensemble, de par sa cohésion naturelle.

L'interprétation de III.iii.17

Nous avons proposé plus haut dans notre exposé de la théorie de l'identité chez Locke une interprétation possible du passage III.iii.17, censé venir préciser l'acception qu'il en avait donnée dans la section III.iii.15. Il est surprenant de constater qu'Owen et Vienne ont pu également lire dans ce passage l'affirmation de leurs propres interprétations. Encore plus surprenant est le fait qu'effectivement, bien que fondamentalement divergentes, ce passage

³² III.vi.5

³³ III.vi.6, IV.vi.10 : 584 – 23 et III.vi.13 : 448 – 9 par exemple.

³⁴ On élucidera volontiers aujourd'hui cette idée de cohérence naturelle au moyen du concept d'homéostasie, qui a l'avantage de considérer l'organisme comme un tout en équilibre homéostatique.

semble pouvoir pour ainsi dire supporter toutes les interprétations données ! Ainsi selon l'opinion la plus rationnelle, qui est celle de Locke :

[...] toute chose naturelle a une constitution réelle mais inconnue de ses parties insensibles, de laquelle émanent ces qualités sensibles, qui nous servent à *les* distinguer les unes des autres, selon l'occasion que nous avons de les ranger dans des sortes, sous des dénominations communes. (mes italiques)³⁵

La première interprétation est celle d'Owen : les choses naturelles ont une *essence non-spécifiée* ; et les qualités nous servent à « les distinguer les unes des autres selon des dénominations sortales, c'est-à-dire, nous servent à les ranger dans des sortes. Owen écrit ainsi :

Cette 'opinion plus rationnelle' n'est vraiment que l'essence réelle de particuliers non-spécifiés, complétée par une explication de la façon dont une telle essence peut nous aider à créer des essences nominales par lesquelles classer des individus. Considérez un particulier non-spécifié. Il a une essence réelle ou 'constitution réelle' de laquelle découlent ses qualités sensibles. Nous remarquons que d'autres particuliers partagent certaines de ces qualités sensibles. L'observation d'une telle similarité nous donne l'occasion de les ranger sous des sortes.³⁶

La seconde interprétation identifie l'essence réelle à une *essence spécifiée*. Toute chose naturelle dispose d'un sous-ensemble de son essence non-spécifiée, qui est son essence constitution *réelle* de laquelle émanent – qui sélectionne les qualités premières desquelles émanent – ces qualités sensibles qui ont servies à faire des classifications sortales nominales. Selon cette interprétation Locke fait ici référence à III.iii.15 où l'essence réelle a été identifiée

³⁵ La version originale donne :

The other, and more rational opinion, is of those, who look on all natural things to have a real, but unknown constitution of their insensible parts from which flow those sensible qualities, which serve us to distinguish them one from another, according as we have occasion to rank them into sorts, under common denominations. (III.iii.17 : 418 – 4)

Costes remplace dans sa traduction le « les » en italiques par « ces choses » et « les une des autres » par « l'une de l'autre ».

³⁶ (Owen 1991 : 110)

dans le passage : « il est *hors de doute* qu'il doit y avoir quelque *constitution réelle*, d'où chaque collection d'idées simples coexistantes doit dépendre. » En III.iii.17, la formulation de Locke est alors très prudente et laisse ouverte la question de savoir si cette essence, ou constitution réelle, est le *principe* de l'identité sortale ou simplement *sélectionne* dans l'entité les qualités premières d'où viennent les qualités secondes groupées artificiellement par l'essence nominale. Ici dès lors l'interprétation de Vienne devient moins vraisemblable, Locke restant en retrait de l'idée que l'essence réelle doive être le principe de constitution sortale.

La dernière interprétation identifie l'essence réelle à *l'essence individuante*. Les choses 'naturelles' sont distinguées l'une de l'autre, c'est-à-dire ici *individuées* par les qualités émanant de leur constitution réelle *et* sélectionnées par un terme sortal, parce que toute identité est relative à une sorte. L'ambiguïté entre le caractère 'naturel' de la chose et son individuation nominale pouvant éventuellement être aplanie par l'utilisation d'un concept individuant 'naturel', mobilisé en raison de son réalisme robuste, que Vienne appelle la constitution interne et qui fait appel à un principe de cohésion naturelle des corps.

Ce qui semble clair, et en ceci nous rejoignons Vienne, *pace* Owen, c'est que tout concept d'essence réelle est chez lui finalement relatif à une sorte. Mais il est douteux qu'il ait jamais su réconcilier ses tendances nominalistes et conceptualistes avec son réalisme robuste. D'une part Locke reste indéterminé quant à savoir si l'essence spécifiée doit être considérée comme ce qui sélectionne simplement les qualités premières impliquées dans l'essence nominale, ou si au contraire elle est un principe de leur constitution sortale, et en cela nous ne pouvons que tomber d'accord avec ses réticences étant donné la situation de la science de son époque. Mais il reste également très ambiguë quant à savoir s'il faut désigner par essence réelle l'essence spécifiée ou l'essence individuante ; et il ne semble pas au final que Locke ait jamais pu trouver le moyen de faire dépendre d'une sorte la réalité qu'il est d'un individu.

Nous sommes ici en quelques sortes aux limites des considérations de Locke. Nous avons élucidé un concept sortal correspondant au corps en cohésion naturelle lui-même, afin de satisfaire, peut-être à tort, sa double exigence d'identification sortale et d'entité naturelle. Dès lors, l'essence spécifiée (entendu comme archétype saisissant le genre) et l'essence individuante sont aux antipodes l'une de l'autre ; l'une satisfaisant des exigences nominalistes, l'autre des exigences réalistes.

Bibliographie

- Ayers, Michael (1991), *Locke, Epistemology and Ontology*, 2 vol., Londres, Routledges.
- Boyle, Robert (1772), *The Works*, Birch T. (éd.), London.
- Geach, Peter (1967), « Identity », *The Review of Metaphysics*, vol. XXI., no. 1 : 3-12.
- Guyer, Paul (1994), « Locke's Philosophy of Language », in Chappell V. (éd.), *The Cambridge Companion to Locke*, Cambridge, CUP : 115-145.
- Hume, David (1896), *Hume's Treatise of Human Nature*, Selby-Bigge L. (éd.), Oxford, Clarendon Press, (1740).
- Kaufman, Dan (2007), « Locke on individuation and the Corpuscular Basis of Kinds », *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. LXXV, no. 3 : 499-534.
- Locke, John (1823), *The Works of John Locke*, Tegg T. (éd.), 10 vols., Londres.
- (1975), *An Essay Concerning Human Understanding*, Nidditch P. (éd.), Oxford, OUP.
- (2001-6), *Essai sur l'entendement humain*, tr. fr. Vienne J.-M., 2 vols., Paris, Vrin.
- (2009), *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, tr. fr. Costes P., Hamou P. (éd.), Paris, Librairie Générale Française.
- Lowe, Jonathan (1998), *The Possibility of Metaphysics: Substance, Identity, and Time*, Oxford, Clarendon Press.
- Mackie, John (1976), *Problems from Locke*, Oxford, Clarendon Press.
- Owen, David (1991), « Locke on Real Essence », *History of Philosophy Quarterly*, vol. 8, no. 2 : 105-118.

Pichot, André (1993), *Histoire de la notion de vie*, Paris, Gallimard.

Vienne, Jean-Michel (1993), “Locke on Real Essence and Internal Constitution”, *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. 93 : 139-153.